

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES

S.I.G.A.L

**“ SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS ”**

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du Mercredi 19 Mars 2025 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome**

La majorité des membres en exercice n'étant pas réunie lors de la séance prévue le 07 mars 2025, le quorum n'a pas été atteint. Dans ces conditions, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le mercredi 19 mars 2025 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 21 février 2025 au 20 mars 2025 :

25-02-01 – Nomination du secrétaire et Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025

Ressources Humaines

25-02-02 – Tableau Indicatif des emplois : modification

Finances

25-02-03 – Reprise sur provision
25-02-04 – Approbation du Compte de Gestion 2024
25-02-05 – Approbation du Compte Administratif 2024
25-02-06 – Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024
25-02-07 – Budget Supplémentaire

Questions diverses

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART,
MM. Martin LEPOUTRE, Pierre VERLEY, Pierre-Jean ANDRAL, Jérôme MATHIEU,
MM. Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST,
Mmes Marie-Paule LEPERS, Nathalie HERBAUX, Françoise GOUBE, Michèle VANHOUTTE

Etaient absents excusés : MM. Bernard GERARD, Dominique LEGRAND, Miguel BEADES, Jean-Louis MUNCH

Participaient également à la réunion :
M. Frédéric DEFRESNE
Mmes Séverine VANCORTENBOSCH et Marie DHAENENS

- M. Pierre VERLEY est désigné comme secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
- **Les délibérations 25-02-02, 25-02-03, 25-02-04, 25-02-05, 25-02-06 et 25-02-07 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :
 - la délibération n°25-02-02 :
Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.
 - la délibération n°25-02-03 :
Il avait été constitué en 2022 une provision pour créances douteuses relatives à deux taxes d'atterrissage. Finalement, ces taxes d'atterrissage ont été réglées par les débiteurs. Il y a donc lieu de procéder à la reprise de la provision.
 - la délibération n°25-02-05 :
Le compte administratif 2024 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 82 930.14 € et un excédent d'investissement de 133 836.64 € à reporter sur le budget 2025.
Au niveau de l'investissement, les dépenses s'élèvent à 187 324.82 € et les recettes à 321 161.46 €. Les travaux prévus et réalisés ont concernés les travaux de réfection des lisses en bois le long du chemin des Perdrix.
Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 372 092.25 €. Les charges à caractère général ont été moindres que prévu lors du budget : les animations réalisées ont eu moins de dépenses que prévues (notamment sur les postes de gardiennage et la location de matériel). De plus, le comité syndical avait prévu des lignes pour les honoraires d'avocat (1 000 €) et les frais de contentieux (900 €), il n'y a eu aucun litige en 2025.
Les impôts fonciers ont été moins élevés que prévus (56 148 € sur 60 000 € prévus).
Au niveau des charges de personnel, il y a le recrutement d'un agent en emploi saisonnier pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces verts, pour une période de 6 mois.
Les recettes de fonctionnement ont été de 455 022.39 €. Elles sont en diminution par rapport à 2023, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif avec un taux de réalisation de 98.68%.
 - la délibération n°25-02-05 :
Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 en section de fonctionnement (82 930.14€), l'excédent d'investissement sera reporté en section d'investissement (133 836.64€).
 - la délibération n°25-02-06 :
Le Budget supplémentaire (BS) est destiné à reprendre et à affecter le résultat de l'exercice précédent calculé à partir du Compte Administratif (CA).
Il permet d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au Budget Primitif (BP).
En investissement, il a été décidé de lancer le dossier de démolition et de reconstruction du bureau de piste cette année.
M. BROGNIART intervient au sujet de cession de foncier du SIGAL qui va créer des taxes foncières pour les communes.
M. DELEBARRE répond que cela pourra être pris en compte pour le calcul des contributions communales, de même qu'il faudra inclure d'autres critères de calcul (scolarité des gens du voyage, coût des interventions de la police municipale...)
Il est demandé que soit étudiée une possibilité d'intervention des 4 polices municipales avec un indice horaire refacturé au SIGAL pour les prestations.
Un rendez-vous des 4 Maires sera organisé avant le prochain comité syndical prévu le 07 Mars 2025.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Implantation parc gonflable

M. BROGNIART a reçu une demande d'implantation d'un parc de structure gonflable en zone publique de l'aérodrome pour l'été.

Il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande d'implantation privée pour une période longue sur cet espace qui a vocation à rester public.

- Beach Volley

M. LEGRAND a reçu des représentants de l'association de Beachvolley.

Le club souhaite organiser un tournoi international en septembre 2025. Depuis, la fédération de volley a donné son accord pour un tournoi féminin. Il a été précisé qu'il ne pourrait y avoir qu'un accompagnement logistique limité des communes.

L'association souhaite installer un container pour y installer leur club-housse à proximité immédiate des terrains.

Il y a également une demande pour installer des douches et des toilettes publics, dans le cadre du réaménagement du bureau de piste. L'entretien des lieux devra être étudié en amont.

Fait à BONDUES, le 25 Mars 2025

Le Secrétaire

Le Président

